

# COVID-19 & cancer : Préconisations de l'INCa pour l'adaptation de l'offre de soins

L'INCa vient de diffuser des préconisations pour l'adaptation de l'offre de soins des établissements accueillant les patients atteints de cancer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

« Les présentes préconisations reprennent et complètent, sur le volet de l'organisation des soins de traitement du cancer, l'avis du HCSP du 5 mars relatif à la prise en charge des cas confirmés d'infection au virus COVID-19 faisant suite à la saisine du 3 février 2020 par la Direction générale de la santé (DGS) ainsi que les travaux du 14 mars 2020 [« COVID-19 et Cancers Solides : Recommandations »](#), complétées par celle du 31 mars.

- **Préconisation n°1** – Limiter les risques de contamination :
  - *réduire au maximum le risque de contact et de contamination entre patients et soignants ;*
  - *favoriser les soins ambulatoires et la télémédecine pour le suivi des patients.*
- **Préconisation n°2** – Maintenir de façon régulière des réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP).
- **Préconisation n°3** – Organiser la continuité des soins médicaux et chirurgicaux indispensables aux patients en favorisant les coopérations interterritoriales entre les établissements de santé autorisés.

- **Préconisation n°4** – Anticiper la reprogrammation.
- **Préconisation n°5** – Veiller à délivrer une information complète et adaptée à tous les patients.
- **Préconisation n°6** – Tenez-vous informés des évolutions des préconisations.

Établies en l'état des connaissances et de l'évaluation de la situation, elles pourront évoluer avec le temps. Référez-vous au site internet de l'Institut national du cancer pour en suivre l'évolution. Ces préconisations visent à promouvoir des organisations facilitant le respect des recommandations de bonnes pratiques cliniques adaptées à la situation, lesquelles ont été publiées par les sociétés savantes selon les disciplines et les spécialités impliquées en cancérologie, référencées par le présent document. Elles ne se substituent pas non plus au « Guide méthodologique – Préparation au risque épidémique Covid-19 » du 20 février 2020 publié par le ministère de la Santé. Enfin, elles ne constituent pas de nouvelles obligations réglementaires, mais des orientations pour appuyer et éclairer les choix et les décisions qui seront prises concernant le traitement du cancer au cours de la crise sanitaire actuelle.

Elles s'adressent aux établissements de santé, aux Agences Régionales de Santé (ARS), aux Réseaux Régionaux de Cancérologie (RRC) et aux professionnels de santé des services d'oncologie médicale et d'hématologie, de chirurgie, de radiothérapie, d'endoscopie interventionnelle, de radiologie interventionnelle de médecine nucléaire et de soins de suite et de réadaptation, d'hospitalisation à domicile qui participent au traitement du cancer. Elles concernent également les réseaux nationaux de référence cancers rares, les Organisations Interrégionales de Recours (OIR), les

professionnels de l'oncopédiatrie, les Unités de Coordination en OncoGériatrie (UCOG) et les professionnels de la gériatrie et de l'oncogériatrie, de soins palliatifs et du traitement de la douleur, ainsi que les structures d'imagerie médicale, d'anatomocytopathologie et de biologie médicale. Elle s'adresse, enfin, aux professionnels de santé de ville de 1er recours (médecins spécialistes en médecine générale, paramédicaux) et aux médecins de spécialité qui doivent pouvoir constituer un relais des professionnels de santé des structures dans lesquelles sont suivis leurs patients. »

A télécharger :

- [Préconisations pour l'adaptation de l'offre de soins des établissements accueillant les patients atteints de cancer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 \(4475 téléchargements \)](#)
- [ANNEXES - Préconisations pour l'adaptation de l'offre de soins des établissements accueillant les patients atteints de cancer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 \(4421 téléchargements \)](#)

---

Source : [INCa](#)